

Groupe Algérie Telecom
Direction Opérationnelle de Souk Ahras
Sous-direction Technique
Réf : SDTO/ 16/DEP RA/2025

Souk Ahras Le 06/04/2025

- A -

Monsieur le gérant d'entreprise : bouguenbouse takie eddine

Cité 500 LOT 25/2 TEBESSA



OBJET : MISE EN DEMEURE 01

Vous êtes mis en demeure de ne pas respecter l'éligibilité technique dans l'annexe 06 et 07 (Lettre d'engagement Moyens humains et Moyens matériels) et négligence du Chantier **TRAVAUX CABLE FO (RESEAU ACCES)** cité Dwptc_01 SOUK AHRAS - Wilaya de Souk Ahras,

ODS N° 148 DU 25/02/25

BC N° 2500034 DU 24/02/25

A cet effet je vous ai demandé de reprendre les travaux et ravitaillez le chantier matériel technique et humain nécessaire dans **l'urgence** à partir de la présente notification

Faute de quoi votre chantier relativement aux travaux de ODN FTTH a sera résilier après une deuxième mise en demeure dans 8 jours dès la notification.

Mr : Le Directeur Opérationnel Souk Ahras

BOUGUENBOUSE TAKIE EDDINE
500 Logts, B.02/25
R.C.N° : 12/00/29380

ETB / T.C.E
BOUGUENBOUSE TAKIE EDDINE
Cité 500 Logts, B.02/25 Tébessa
R.C.N° : 12/00/2938034 A 12

ALGERIE TELECOM
Directeur Opérationnel des
Télécommunications / Souk-Ahras
Signature: Ameur RADOUANE

Reçu le 16.04.2025